

REUNION DU 26 JUIN 2019

Présidence : Mr Jean BAUCOU Maire

Présents : Mme LOPEZ, Mr PUHARRÉ Adjoint

Mrs SALAMITOU, MAHIEU, GABASTOU

Absent :

Excusés : Mr LESAQUE, Mme VIEILLEROBE donne pouvoir à Mr MAHIEU, Mme BERNARD donne pouvoir à Mr BAUCOU, Mme MORET donne pouvoir à Mr PUHARRÉ

Secrétaire : S. MACHICOTE

Convocation : 12/06/2019

1 : N° 01-06-2019 : COMPTE-RENDU RAPPORT APAVE BATIMENTS COMMUNAUX ET DEVIS DES TRAVAUX :

Monsieur le Maire présente les conclusions des rapports APAVE récemment établis pour la Commune de Navarrenx et ressort une certaine urgence pour des travaux anciens non régularisés en son temps et concernant entre autres les circuits électriques et de sécurité.

Après explication et discussion, il est décidé de retenir à la majorité des votants le devis de l'entreprise SALAMITOU pour un total de 6698,40 € TTC, les travaux devant être réalisés avant le 31 décembre 2019.

Cette décision est acceptée à la majorité.

2 : N° 02-06-2019 : DEVIS ELECTRIQUE TRAVAUX INTERIEUR POU德里E ET DECISION OUVERTURE AU PUBLIC :

Le Conseil Municipal prend connaissance du dernier devis pour l'éclairage intérieur de la Poudrière pour un montant de 1.363,44 € TTC pour réalisation immédiate. Le Conseil Municipal charge le Maire de confirmer ledit devis.

L'ouverture au public se fera de 10 heures à 22 heures pour la période estivale. Il est précisé que le rendu mise en lumière, de qualité, correspond aux orientations souhaitées. Ce local atypique sera ouvert au public et agrémenté d'expositions en lien avec l'histoire de la Poudrière.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : N° 03-06-2019 : PROGRAMME FETES DE NAVARRENX ET DEVIS SOCIETE DE SECURITE :

Monsieur le Maire présente le programme proposé par le Comité des Fêtes qui aura lieu du 09 au 12 août avec programme traditionnel complété par un spectacle de Crazy Dun Kers (basket acrobatique) place des Casernes. Est inscrit également au programme le lundi 12 août les finales de championnat de Joko Garbi au fronton Darralde coorganisé par la FFPB et le club de France Navarrenx Pelote.

En complément, le Conseil Municipal prend connaissance du devis de sécurité France Sécurité Surveillance de Serres-Castet pour l'intervention du 09 au 12 août inclus pour un montant TTC de 3.578,03 €.

Le Conseil Municipal notant le dynamisme des jeunes du Comité des Fêtes et de la qualité du programme renouvelé, les fêtes de Navarrenx constitue un moment très important dans la vie de la Cité.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour signer et envoyer le devis à la société de sécurité.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU :

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ce rapport annuel étayé explique bien l'importance des aides octroyées aux personnes publiques, Collectivités territoriales ou privés (acteurs industriels, agricoles, associations).

Acceptée à l'unanimité.

5 : LE POINT ANIMATION SUR LE THEME ST JACQUES DE COMPOSTELLE :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la manifestation St Jacques qui couvrira la période de juillet à septembre 2019, avec deux temps forts :

- En juillet : exposition A LA LANGO DEL CAMINO à l'Eglise ;
- En août : 2^{ème} exposition St Jacques Nouvelle-Aquitaine à l'Office du Tourisme.

Le 25 juillet 2019 aura lieu la Fête de St Jacques avec conférence à la Mairie à 16 heures, suivi par l'Office Religieux à l'Eglise.

Le 22 septembre 2019 aura lieu l'animation St Jacques avec le CHAR.

Un groupe de travail s'est mis en place associant les hébergeurs, Régis GABASTOU au Conseil Municipal coordonne ce programme.

Il est essentiel et important de rappeler le lien étroit entre le chemin de St Jacques et la ville de Navarrenx.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6 : N° 04-06-2019 : AVENANT AU MARCHE VOIRIE SUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRE QUARTIER BERERENX :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la nécessité d'un complément travaux voirie sur la place de Bérérenx, le montant du devis s'élève à 2.413 € HT et qui sera formalisé dans le cadre d'un avenant avec l'entreprise LAFFITTE de Mourenx, titulaire du Marché.

Ainsi se trouve terminé le programme voirie 2018 reporté en 2019.

Accepté à l'unanimité.

7 : N° 05-06-2019 : APPEL A LA SOLIDARITE AMF – RESTAURATION NOTRE-DAME :

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril 2019 a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du Patrimoine.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300 € afin d'aider à la reconstruction de Notre-Dame et charge le Maire d'effectuer le versement de cette somme à la Fondation du Patrimoine.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

8 : N° 06-06-2019 : POINT SUR OCCUPATION LOCAUX ARTISTES ET ARTISANS D'ART :

Un point général est fait par rapport aux occupations des locaux publics et associations privées sur la saison touristique 2019.

Porte Saint-Antoine : des locaux sont mis à disposition par bail précaire à :

- Madame **Macha SBOROWSKY** au 1^{er} étage de la porte St Antoine escalier côté droit et pour un espace exposition de peintures et activités artistiques ;
- Monsieur et Madame **HOUPLAIN** au 1^{er} étage de la Porte St Antoine escalier côté gauche pour une activité de gravure design, illustration, sculpture avec travail sur place ;
- Madame **LAVARINI Edwige** au rez-de-chaussée de la porte St Antoine pour une activité de fabrication et ventes de céramiques et poteries ;
- Monsieur **DESLANDES Laurent** pour une activité de travail tourneur sur bois terrasse Porte St Antoine. Ce dit local peut être complété par la présence de collègues de Monsieur DESLANDES avec activités parallèles.

Arsenal : rez-de-chaussée rue de l'Abreuvoir : ce local sera mis à disposition à Monsieur David CUTTS pour une activité de sculpture / création avec le bois du Béarn des Gaves.

Place du Foirail : local rez-de-chaussée : ce local est mis à disposition à Madame Calypso DEBROT pour une activité vidéo, macramé, dessin (le local précédemment occupé au RDC Maison LOPES côté place Carrérot étant libéré le 30 juin 2019).

Maison LOPES galerie d'art : rez-de-chaussée : il est rappelé la décision du Conseil Municipal de mise en vente de la maison dénommée LOPES, propriété de la Commune. Pour autant, en attente de concrétiser cette opération, il en accepte que l'Association précédemment dénommée La Porte des Arts et nouvellement dénommée TSARRANITA (anagramme : art et artisan dont la présidente est Madame Calypso DEBROT) dispose des locaux rez-de-chaussée côté rue St Germain et arrière des dits locaux place Carrérot pour accueil ponctuel d'artistes cooptés par l'Association TSARRANITA. La mise à disposition de ces locaux fait l'objet d'une convention

détaillée de ces accords.

Le Conseil Municipal confirme son soutien à ces activités, souhaitant vivement une ouverture active et permanente durant la période touristique forte compte-tenu du programme annuel proposé et ses réseaux d'informations précis et de réalisations de ces artistes.

Le Conseil Municipal, à titre exceptionnel pour soutenir ces artisans, accorde une subvention de 1.000 € à l'Association TSARRANITA et charge le Maire d'effectuer le virement.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

9 : COMPTE-RENDU REUNION ECOLE PUBLIQUE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 :

La situation, suite entre autres à réunion des maîtres d'écoles élémentaires et maternelles fait état qu'à la rentrée de septembre, les grandes sections retourneront sur le pôle maternelle.

Il y aura donc 2 postes d'enseignants côté maternelle et 3 postes côté primaire. Le 2^{ème} poste d'ATSEM sera de nouveau affecté au pôle maternelle.

Il est prévu que de nombreux TPS seront accueillis à nouveau sur le pôle maternelle.

Le Conseil Municipal félicite l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves pour leur dynamisme et leurs attachements à l'école élémentaire publique de Navarrenx. Cette première année scolaire dite de fusion a été très bénéfique.

Cette décision est acceptée.

10 : N° 07-06-2019 : PANNEAU DIGITAL INFORMATIONS COMMUNALES - DECISION :

Le Conseil Municipal propose d'étudier la mise en place d'un panneau digital et patrimonial pour information visuelle en centre-ville et ceci, afin de favoriser une communication information touristique. Un avis préalable de l'Association Plus Beau Village de France a été sollicité.

Un contact sera fait avec un prestataire spécialiste dans ce type de projet.

Une réunion de travail aura lieu le 15 juillet prochain sur site.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

11 : N° 08-06-2019 : ARRÊTE DU MAIRE – INTERDICTION D'UTILISER DES VERRES JETABLES – RAPPEL SANCTIONS / INFRACTIONS SUR NON-RESPECT REGLEMENT ENLEVEMENT SACS NOIRS ET JAUNES :

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire concernant l'arrêté municipal permanent relatif à l'interdiction d'utiliser des verres jetables.

En effet, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit la vente et la distribution de gobelets, verres et assiettes en plastique au 1^{er} janvier 2020. L'objectif est de moins polluer en effet, le plastique met des dizaines d'années à disparaître dans la nature et est souvent associé à produits toxiques les modalités de l'interdiction ont été précisées par le décret du 30 août 2016.

En cohérence avec l'action menée par la Commission environnement de la CCBG et du syndicat Bil Ta Garbi, il a été décidé suite à une réunion des principaux intéressés par ce sujet (bars et association organisatrice des fêtes) la décision de la Commune de Salies de Béarn, le présent arrêté trouvera son application dès cette année 2019.

Sur un autre sujet lié également à la préservation de l'espace public, il est ici rappelé que le ramassage des sacs jaunes et noirs, est parfaitement réglementé (renseignement en mairie si demandes complémentaires avec fiches de ramassage). Malgré cela et si une amélioration significative est toutefois constatée, une décision de sanctions sera appliquée par les services de gendarmerie après signalement par le Maire et concernant infraction : dépôts d'ordures, de

déchets de matériaux ou d'objets, en vue de leur enlèvement par le service des collectes sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative – Art. 632-1 du Code Pénal :

- Amende forfaitaire 35 € ;
- Amende forfaitaire majorée : 75 €.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

12 : N° 09-06-2019 : PRISE EN CHARGE ECLAIRAGE COMPLEMENTAIRE THEATRE DES ECHOS DANS LE CADRE DES MARDIS MUSICAUX :

Le Conseil Municipal valide le devis de la SARL RG LEAD pour un montant de 684 € TTC concernant l'achat d'éclairage complémentaire de led pour le Théâtre des Echos pour la saison estivale des Mardis Musicaux qui se déroule du 05 juillet au 27 août 2019.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

13 : SALON DES METIERS DU MIEUX-ETRE :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet du Salon des Métiers du Mieux-Etre qui se déroulera à Navarrenx les 05 et 06 Octobre 2019 dans les locaux RDC de la Mairie – place d'Armes – salle de danse, où seront organisés des ateliers de médiation.

30 praticiens ont répondu favorablement à cette manifestation qui sera co-organisée par l'Association "Quartier des Demoiselles" et l'Association "Vivre Avec".

Un marché bio sera organisé place d'Armes le samedi et dimanche, ainsi qu'une marche organisée par l'Association "Vivre Avec".

Le Conseil Municipal prend connaissance avec intérêt de cette initiative innovante.

Ce projet est accepté à l'unanimité.

14 : PREPARATION RECENSEMENT A LA POPULATION 2020 – NOMINATION COORDINATEUR COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Sophie HERNANDEZ en tant que coordinateur communal pour le recensement à la population 2020.

Le Conseil Municipal accepte et charge le Maire de signer l'arrêté correspondant.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

15 : N° 10-06-2019 : DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR SCHEMA INCENDIE :

Le Maire propose au Conseil Municipal un devis complémentaire d'aide à la finalisation du schéma directeur de défense extérieur contre l'incendie pour un coût complémentaire de 2.640 € TTC, proposé par la société SAUR qui est déjà intervenue sur une première phase de réflexion.

Une réunion collégiale Elus – SAUR – APGL se réunira rapidement pour que ledit schéma soit validé avant la fin de l'année 2019.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

16 : N° 11-06-2019 : PROPOSITION DE BAIL PRECAIRE ACTIVITE ESCAPE GAME :

Le Maire présente le projet de bail précaire avec la société BUBBLE 64 concernant l'utilisation de locaux au 2^{ème} étage de l'Arsenal pour une superficie de 100 m2 environ et pour une activité de

jeux d'évasion (escape game) du lundi au dimanche inclus de 10 heures à 22 heures.

Le bail précaire fait état d'une durée de mise en place à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une période ferme d'un an avec possibilité de renouvellement à la demande du preneur.

Il est ici précisé que sont joints au document bail précaire :

- Document avis des services dérogation accessibilité ;
- Document délivré par les services du SDIS ;
- Déclaration accord d'ouverture ;
- Attestation Assurance Responsabilité Civile ;
- Attestation Assurance Multirisque Professionnelle.

Après lecture du détail, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer le contrat et de le transmettre au preneur concerné.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.